



VILLE DE HAGONDANGE

**TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE
D'UN IMMEUBLE DE 4 LOGEMENTS
1 RUE AMBROISE CROIZAT**

MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la rénovation de la toiture et l'isolation thermique extérieure de l'immeuble communal situé au 1, rue Ambroise Croizat.

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à : 180.000.00 € HT.

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passé en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique et suivant les dispositions des articles R.2431-1 à R.2432-8 du Code de la Commande Publique.

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat devra lister ses compétences liées aux études sur des ouvrages de ce type.

Ne peuvent participer à cette consultation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 – Visite du site des travaux

La visite du site des travaux est obligatoire. Le candidat prendra contact avec le service technique pour l'organisation de la visite.

Date limite pour effectuer la visite : **vendredi 12 février 2021**

Les offres des candidats qui n'ont pas effectué cette visite seront refusées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le programme de l'opération

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

Les candidats peuvent utiliser le document unique de marché européen (DUME) pour présenter leur candidature (article R.2143-4 du code de la commande publique). Ce document est disponible gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp> ou produire les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise, la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la commande publique. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation du candidat en termes de compétence liées au présent marché – (en cas de groupement indiquer les missions de chaque membre) ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et leurs qualifications et missions dans l'entreprise ;
- Liste des principales opérations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant la nature des travaux, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et/ou qualifications ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de l'ouvrage ;
- Une déclaration indiquant les moyens humains de l'entreprise pour la réalisation de l'ouvrage ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, chargé(s) de la conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En ce qui concerne les obligations fiscales et sociales, le candidat fournira les attestations de régularité fiscale et sociale délivrés par les administrations et organismes compétents pour une situation au 31 décembre 2020.

Pour les pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

- Une note méthodologique dans laquelle chaque candidat devra faire :

- un rappel des éléments du programme afin que la Maîtrise d'ouvrage puisse s'assurer que le sous-missionnaire a bien intégré l'ensemble des contraintes liées au projet.

- une proposition d'organisation de la mission de Maîtrise d'œuvre par phases (études et travaux) : organisation de l'équipe affectée à l'opération (fonction dans l'entreprise, missions confiées dans le cadre de l'étude), description de la mission et des méthodes de travail (notamment conseil sur le choix des matériaux).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article R2143-3 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Composition du jury

Sans objet.

5.2 - Critères de jugement

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1-Garanties et capacités techniques et financières**
- 2-Références professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	55
2- Valeur technique	45

→ Calcul de la note des offres pour les critères valeur technique :

On attribue une note sur 20 aux différents candidats en se basant sur le mémoire technique fourni, puis on calcule la note finale en utilisant la méthode des ratios.

Pas de note méthodologique : 0 point

Note candidat X = $(vx/20) \times 45$

vx : note obtenue par le candidat X

→ Calcul de la note des offres pour le critère prix :

Note candidat : X = $(mp/px) \times 55$

mp : offre la plus basse

px : prix proposé par le candidat X

Article 6 : Conditions d'envoi

Les offres doivent être remises pour le **vendredi 19 février 2021 à 12h00**.

6.1 – Transmission électronique

Les candidats transmettront leur offre par transmission électronique via la plate-forme :
www.marches-demat.com

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE
Monsieur Boris FESSECOURT
Tél. : 03.87.71.50.10
Fax : 03.87.72.18.36

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Article 8 : Clauses complémentaires

Seuls les espaces réservés aux candidats sont à compléter. Toute modification ou ajout sur les documents de la consultation est strictement interdit et entraînera le rejet de l'offre.